



L'an deux mille vingt- quatre, le cinq avril à dix-huit heures trente, à la Mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, GEFFROY Déborah, LE COANT Anaïs, LE MEN Rémi, MONFORT Frédéric URVOAZ Mickaël, ZUURBIER Jeroen.

Absent : FOLLEZOU Armand.

Secrétaire de séance : Pascal BANIEL.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Délibération N° 19-2024

(nomenclature 7.10)

Objet : Vote du budget primitif 2024.

Après avoir voté l'affectation du résultat de clôture au BP 2024 lors du dernier conseil municipal, celui-ci s'inscrira de la façon suivante :

- Investissement recettes article 1068 : 379 354.21 €
- Fonctionnement recettes articles 002 : 135 995.65 €
- Investissement dépenses ligne 001 : 241 354.21 €.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le détail du budget primitif 2024 pour la commune de CARNOËT.

Le Budget Communal :

◆ *En fonctionnement :*

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 901 000 €.

◆ *En investissement :*

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 293 800 €.

Après lecture des chiffres, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter le BP 2024.

Vote : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pascal LEYOUR.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Préfecture le par voie dématérialisée le 11/04/2024

et publication et notification le 11/04/2024.